

Bonjour à vous tous et meilleurs vœux pour l'année 2020 !

Clamartois à l'affût du caractère de votre ville qui doit nous apporter des qualités et commodités de vie. Adhérents qui avez choisi notre association pour donner un peu de technicité à votre idéal et organiser toute action et démarche pour y parvenir.

Nouvelle génération d'administrateurs très actifs qui savent nous ramener aux suiets les plus pragmatiques.

Cette lettre va présenter quelques sujets de notre activité au cours du 2^{ème} semestre 2019 et se poursuivre par le prolongement de la petite étude que nous avons présentée dans notre lettre de juin attirant votre attention sur un type d'habitat répandu à Clamart que nous avons appelé « les maisons jumelles ». Pour finir, nous vous présentons 3 articles de notre page Facebook.

Parmi des nombreux messages reçu suite notre article sur les maisons jumelles, Nous remercions chaleureusement la lectrice qui vivant dans ce type de logement avait témoigné sur l'origine de la bâtisse effectivement construite par des parents pour leurs deux enfants.

Notre réflexion et nos préconisations se sont manifestées au moyen de :

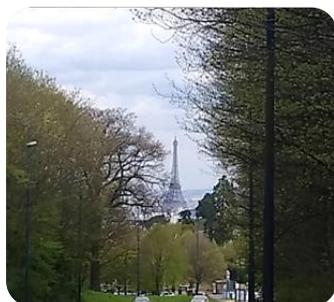
- Rapports dans diverses enquêtes publiques.
- Lettres aux service de la mairie.
- Une manifestation pour protéger la forêt.



Nous regrettons la disparition des réunions techniques à un nombre réduit de participants entre les associations spécialisées (tel que *Vivre à Clamart*) et les spécialistes municipaux. Nous regrettons plus généralement la disparition des commissions extra-municipales où chacun s'exprimait en fonction de sa seule compétence technique ou d'une réflexion personnelle.

LE TRAMWAY T10 ET L'AVENUE TREBIGNAUD

L'emprise du T10 concerne notamment l'avenue de Trébignaud et ses bas-côtés. Ce projet réduira à 2 voies le nombre de voies de circulation pour les automobiles. Nous pensons qu'une 3e voie n'est pas indispensable. En effet l'avenue de Trébignaud est prolongée partir de la place Marquis par l'avenue Henri Barbusse tronçon de la D2 à seulement 2 voies ordinaires. Cette avenue n'a plus réellement vocation à conserver le caractère autoroutier de ses origines. De plus on peut raisonnablement espérer que le tram réduira la circulation automobile.



En sachant bien qu'il n'existe pas de solution parfaite, *Vivre à Clamart* a considéré qu'il était tout à fait possible de mettre l'avenue Trébignaud en 2 voies et de préserver le talus forestier qui borde cette avenue, n'oublions pas qu'il s'agit de près de 3000m². De plus cet axe permet d'admirer la Tour Eiffel et parfois le Sacré-Cœur au centre du paysage forestier. Cette perspective mérite bien qu'on accorde un peu d'attention à la forêt. L'automobiliste devra lever un peu le pied plutôt que de rester les yeux rivés sur son indicateur de vitesse !

Outre le coût des travaux nécessaires à la disparition de ce talus et au mur de soutien de la terre restante, ce projet de mise en trois voies est bien l'illustration du grignotage incessant et insidieux de la forêt pour effectuer des petits travaux d'aménagement, si utiles soient-ils. Chacun parle depuis longtemps de sacraliser notre forêt de Clamart Meudon en la classant en **forêt de protection**, **la plupart des élus de la métropole, le Préfet de région sont d'accord avec le principe, donc à quand la décision de classement ?**

NOS ACTIONS AU SUJET DU TRAMWAY T10

Nous avons rédigé un tract commun avec deux autres associations invitant les clamartois à une manifestation le 29 juin pour demander le retrait du projet de troisième voie avenue Trébignaud.

Rappelons que *Vivre à Clamart* s'intéresse aux idées, au projet d'urbanisme et à la manière de les construire et non au positionnement politique supposé de ceux qui partagent ses appréciations et agissent à leur façon pour les défendre. Nous sommes régulièrement cités par différentes organisations dans leurs écrits (merci à eux) mais cela ne préjuge pas de notre indépendance.



ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Nous sommes intervenus dans l'enquête publique sur le **Règlement Local de Publicité Intercommunal** (RLPI) en novembre 2019 qui définit à la plage d'extinction nocturne des panneaux de 23h à 7h. Nous avons suggéré d'éteindre les arrêts d'autobus hors des heures de desserte. Nous avons demandé la suppression ou le déplacement de panneaux incompatibles avec la ZPPAUP (zone de protection paysagère) ainsi que de ceux qui gênent la circulation sur les trottoirs (poussettes, PMR...) par exemple pour les handicapés.



L'ENSEMBLE I3F

Nous désapprouvons fermement la destruction programmée des immeubles des I3F pourtant remis en état à grand frais ces dernières années (plus de 30 millions €). En effet il est toujours délicat de reloger des personnes issues de logements collectifs, dont certaines sont âgées, pour lesquels les liens de voisinage sont importants. Où et comment ces personnes seront-elles relogées, à Clamart ou ailleurs ? Comment vont-elles gérer les nouvelles habitudes de vie que va leur imposer ce déménagement ?

CENTRE DESPREZ ET EVOLUTION DU COMMERCE EN CENTRE-VILLE.

Une enquête publique a eu lieu à ce sujet en octobre 2019 dans le cadre de la réhabilitation du **centre Desprez** qui se trouve face au marché du Trosy, la municipalité a présenté son projet d'installation d'une moyenne surface (Monoprix) comme principale activité commerciale sur ce site.

Des commerces sont donc en logique de déplacement où déjà partis. Certains d'entre eux avaient pourtant une activité satisfaisante. Nous espérons que ce déplacement n'aura pas de conséquences néfastes sur leur clientèle. Malheureusement la mercerie a dû fermer ainsi que le marchand de fruits et légumes. Par ex : Le petit commerce pour être utile doit avoir une localisation stable et pérenne. Des petits commerces tel que le magasin d'électroménager sont souvent associé à un service d'après-vente ou de maintenance efficace du matériel vendu.



Pour les résidents des logements dans les deux tours au-dessus du centre commercial, qui sont pour moitié des logements sociaux, comment articuler les parties communes et les halls d'entrée avec les contraintes de la fermeture et de la sécurité de la surface commerciale ? Un centre traversant dans lequel il y a du monde est toujours mieux sécurisé qu'un espace bouclé qui laisse des zones sombres.

Nous vous invitons à consulter nos observations sur l'enquête sur notre site internet.

LES MAISONS JUMELLES (SUITE)

Depuis notre dernière lettre, nous avons découvert d'autres maisons à « logements associés » dont nos fameuses maisons jumelles : avenue Victor-Hugo côté pair, rue martial Grandchamp côté impair et rue Pierre et Marie Curie côté impair, rue Duffaut et rue de l'Ermitage...

Les maisons coordonnées :

Visiblement construites pour loger deux familles distinctes mais dans un seul massif de construction et ne portant aucun caractère de symétrie ou de similitude de logements on en trouve rue Pierre et Marie Curie et rue Guespin.

Des maisons quadruplées :

Même définition que les maisons jumelles mais pour 4 logements. Plutôt que de projets familiaux, il s'agirait de projets raffinés de lotissement. On en trouve deux très voisins, rue Victor-Hugo près du marché de la fourche



Cherchez les, vous aurez l'occasion de remarquer d'autres habitations au mérite architectural comparable, voire supérieur. Un ravissement !

Nous lançons par cet article le "**tourisme à circuit court**" 😊. Comme le chantait Pierre Perret « *ne partez pas en vacances, ne partez pas, faites comme moi, on est si bien chez-soi !* »... 🎵

VIVRE A CLAMART A CREE UNE PAGE FACEBOOK

Voici quelques uns des posts de notre association que vous pouvez retrouver sur :

<https://www.facebook.com/VivreAClamart>

Propreté, a qui s'adresser ?

Des adhérents nous font régulièrement remonter des informations, des courriers et des photos, sur les problèmes de décharges sauvages, conteneurs-poubelles qui débordent et qui ne sont pas rangés dans les temps....

Tous ces petits désordres participent à la dégradation de notre qualité de vie, nuisent au plaisir de la promenade et au dynamisme des commerces. Les agents de surveillance de la voie publique devraient avoir un rôle éducatif, voire répressif, afin de gérer ces incivilités. Ils pourraient aussi alerter les ambassadeurs du tri qui sont chargés de motiver les habitants afin de valoriser la collecte sélective des déchets et ses bienfaits pour l'environnement et les finances communales.



Nous vous invitons donc à faire remonter vos remarques, vos photos et avertissements au service de la voirie de Clamart qui est notre 1er interlocuteur !

Vous pouvez contacter la ville : Direction des services techniques, Centre administratif, 1-5 avenue Jean Jaurès au 01 46 62 36 24

Arbre mort ou malade au marché de la fourche

Le marché de la Fourche a été rénové il y a moins d'un an, à cette occasion les platanes de l'avenue Victor Hugo ont été remplacés par des petits conifères taillés en nuage qui sont en train de mourir ou déjà morts.

Une règle, commune à tous les végétaux, s'applique au premier chef aux conifères : une plante, quand elle est bien à sa place et convenablement nourrie, est vigoureuse et donc peu sensible aux maladies. La plupart des difficultés rencontrées avec les conifères sont, en effet, dues à un mauvais choix des plantes par rapport au sol et aux conditions atmosphériques. De plus les haies taillées sont beaucoup plus sensibles à la maladie que les autres, car les germes sont propagés par les outils de coupe comme les sécateurs et les tailles-haies.

C'est un champignon qui cause le dépérissement du conifère. Les premiers signes d'apparition de la maladie passent souvent inaperçus : de tout petits rameaux, de quelques centimètres seulement, se dessèchent çà et là, comme le feraient des brindilles coupées que l'on aurait oubliées après une taille (voir photos). Puis le dessèchement atteint des rameaux de plus en plus grands. À un stade avancé de la maladie, le conifère tout entier commence à dépérir, n'ayant plus que quelques branches valides. Il meurt peu de temps après.



En revanche, les platanes sont appréciés en ville notamment pour leur résistance à la taille et à la pollution de l'air. Ils présentent d'autre part l'avantage de fournir de l'ombre et participent à la végétalisation de l'espace urbain.

Alors êtes-vous Platane ou conifère ?

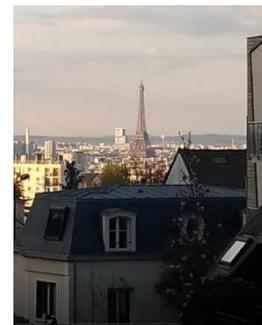
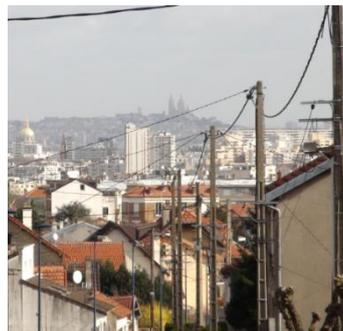
Nota : Les habitants de Clamart amoureux de leurs jardins et de leurs forêts peuvent participer à une mission de protection : en ne détruisant pas la biodiversité dans leur environnement proche et en la favorisant. Vous trouverez un petit «bréviaire» de l'écologie en ville, facile et accessible que nous proposons sur notre site : espèces indigènes, protection de la biodiversité...

<http://vivreaclamart.free.fr> rubrique « Environnement et Biodiversité »

Les cônes de vue

Les cônes de vue de Clamart permettent de voir Paris en de nombreux endroits ? Par beau temps on voit la tour Eiffel, le Sacré Cœur... et, malheureusement parfois, la pollution stagnante.

Clamart ne fait pas partie de la ZFE (zone à faibles émissions) alors que beaucoup de communes avoisinantes y ont adhéré, dommage !



 -- Vos adhésions sont le gage de notre indépendance --

Adhésion Renouvellement

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Bât : _____ Escalier : _____

Profession : _____ Tél. _____ Courriel : _____

Cotisation pour l'année 20 _____ :

-Minimum : 10 €, si vous le pouvez, versez 15 € ou plus, par virement : CCP la Source 3343471 Y
ou par chèque à l'ordre de : Vivre à Clamart

A retourner à : VIVRE A CLAMART, 10 rue Fauveau – 92140 Clamart

Participation à la vie de l'association :

- J'aimerais participer à la vie de l'association.
- J'aimerais participer à l'information des habitants de mon quartier.
- Je suis à votre disposition pour la distribution de courrier et de tracts.
- Je désire faire partie du prochain conseil d'administration

